Domaine Santé **Filière Technique en radiologie médicale**

Sécurité des soins et radioprotection

1. Caractéristiques du module

Code : **S.RM.SO371.1403. F.22** **Degré d'études** : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : **2023-2024** **Année d'études** : ☒ 1ère ☐ 2ème ☐ 3ème **Crédits ECTS** : **4**

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif

☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestre ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☒ **Avoir validé au minimum 7 modules sur les 8 du semestre 1** ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).
Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (PEC 2022 TRM)

- Ab2-Ab3-Ab5-Ab7-
- Db1-Db2-Db3-
- Eb1-Eb2-Eb3-
- Gb2-Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Assumer le rôle d'expert·e en radioprotection en diagnostic et en thérapie (niveau MP6) conformément aux bases légales et normes en vigueur (ORAP et ordonnances techniques)
- Connaître et appliquer de manière adéquate la législation, les recommandations et les guides de bonnes pratiques (radioprotection, administration des médicaments, dispositifs médicaux, etc.)
- Assurer la sécurité lors de l'utilisation de rayonnements non-ionisants
- Utiliser adéquatement le matériel pour assurer la surveillance et la sécurité de la·du patient·e médicalisé·e
- Mobiliser les principes d'hygiène hospitalière
- Appliquer les principes d'ergonomie et prévenir les risques psycho-sociaux
- Contribuer à l'assurance qualité institutionnelle (contrôles qualité, audits cliniques, application et optimisation des procédures en vigueur)
- Garantir l'utilisation, la gestion, la transmission et la sécurité des données conformément aux valeurs légales, éthiques et déontologiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- **Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.**

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- **Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.**
  Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.

- **Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.**
  Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Evaluations écrites.
B. Evaluations orales.
C. Autres

- Période : périodes de validation du 2e semestre, en principe semaine 25 (2024), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre**.**

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

La moyenne des examens écrits de radioprotection des modules 1401, 1403 et 2401 doit être supérieure ou égale à E pour obtenir l'expertise en radioprotection.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☒ Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

8. Responsable de module

Responsable : M. Vermot-Gaud

Enseignants :

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.

Descriptif validé le 5 septembre 2023 par :

M. Barada
Responsable de la filière

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale